Envoyé en préfecture le 16/02/2023
Reçu en préfecture le 16/02/2023
Publié le
ID : 069-216902569-20230214-DAJ_230214_5-AR

vaulx en velin
MÉTROPOLE DE LYON

Direction des affaires juridiques et de l'administration générale
Arrêté n° DAJ_ A230214_5

Objet : délégation de fonctions à Madame Monique MARTINEZ, conseillère municipale déléguée à l'habitat, au logement, à l'Hygiène et la Salubrité et aux relations avec les usagers des transports publics.

LA MAIRE DE VAULX-EN-VELIN

Vu l'article L. 2122-18 du code général des collectivités territoriales, autorisant le maire à déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et à des conseillers municipaux ;

Vu l'article L. 4441-2 du Code de la construction et de l'habitat ;

Vu le Procès-Verbal du 04 juillet 2020 relatif à l'installation de Madame Hélène GEOFFROY en qualité de Maire, et des adjoints ;

ARRÊTE

Article 1 : Délégation de fonctions est donnée, sous la surveillance et la responsabilité de Madame la Maire, à Madame Monique MARTINEZ en sa qualité de conseillère municipale déléguée à l'habitat, au logement et aux relations avec les usagers des transports publics et à l'Hygiène et la Salubrité.

Elle représente Madame la Maire au sein de la Commission d'Attribution des logements et d'Examen de l'Occupation des Logements (CALEOL)

La délégation de fonctions s'applique notamment dans les matières listées ci-après :

- les relations avec tous les bailleurs institutionnels ;
- la gestion du contingent des logements sociaux ;
- la relation et le suivi des demandes de logements des habitants ;
- les actions en faveur de l'hygiène et salubrité publique ;
- le suivi du développement du réseau de transport urbain en lien avec les institutions.

Article 2 : le présent arrêté abroge l'arrêté n° DAJ_220909_1 du 9 septembre 2022, portant délégation de fonctions et de signature à madame Monique martinez, conseillère municipale a l'habitat, au logement et aux relations avec les usagers des transports publics.

Toute correspondance doit être adressée à
Madame la Maire
Hôtel de Ville - Place de la Nation
CS 40002 - 69518 Vaulx-en-Velin Cedex
Tel : 04 72 04 80 80 - www.vaulx-en-velin.net

Envoyé en préfecture le 16/02/2023
Reçu en préfecture le 16/02/2023
Publié le
ID : 069-216902569-20230214-DAJ_230214_5-AR

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon (184 Rue Duguesclin, 69003 Lyon ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de l'accomplissement des formalités de publicités requises.
Dans le même délai, un recours gracieux est possible auprès de Madame la Maire de Vaulx-en-Velin.
L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Article 4 : La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.
Ampliation en sera transmise à Monsieur le Préfet du Rhône, Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Vaulx-en-Velin, le 14 février 2023,

La Maire

Hélène GEOFFROY

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

Notifié à l'intéressé le : 16 FEV. 2023

vaulx-en-velin
MÉTROPOLE DE LYON